Lille, le 9 février 2021

à Monsieur le Président de l'Université de Lille
à Madame Dal, Vice-Présidente Ressources
copie à :
Madame Savina, DGS
Madame Hermant, DRH

Objet : Problèmes avec le nouvel outil de saisie des services d'enseignement

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente,

L'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences mentionne le fait que « *le tableau de service de chaque enseignant-chercheur lui est transmis en début d'année universitaire et peut être adapté pour chaque semestre d'enseignement*. »

Or le nouvel outil de saisie des services d'enseignement de l'université n'a été mis à la disposition des composantes qu'à la mi-octobre (et plus tard encore pour les IUT, à la mi-décembre). Depuis, des oublis, des erreurs sans doute inévitables au passage à de nouvelles maquettes d'enseignement ont été remarqués. Quand il ne s'agissait pas de cela, c'est le nombre de groupes qui était trop faible et ne permettait pas d'entrer les services de tous les intervenants. Ces problèmes sont été signalés.

Alors que nous sommes début février, rien de ce qui a été demandé comme rectifications n'a été pris en compte, ou en tous cas, n'apparaît dans l'outil de saisie des services. Rappelons que, dans la très grande majorité des cas, il ne s'agit pas de demandes extra-maquettes mais d'oublis d'enseignements dont l'introduction dans la base de données est plus que légitime (par exemple, les enseignements du parcours SESI/PEIP en grande partie manquants).
Nous vous remercions de nous apporter tous les éclaircissements sur les défaillances considérables de la mise en service de l'application de saisie des services, ainsi que sur la lenteur non moins considérable de la prise en compte des modifications demandées.

Par ailleurs, cela n'empêche pas vos services de réclamer la signature des fiches prévisionnelles, qui plus est dans des délais extrêmement courts, ce qui n'est pas faisable correctement tant que ces problèmes ne sont pas réglés. Nous vous prions donc de demander à vos services que tout soit mis en œuvre pour que des fiches de service valables puissent être complétées, éditées et signées par les enseignants.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, l'expression de nos salutations syndicales les meilleures.

Pour le SNESUP-FSU à l'université de Lille,
Moussa Nait Abdelaziz

